

QUATRE RÉALITÉS QUI MARQUENT LE BUDGET 2022

Des rentrées fiscales en hausse : Au moment de la rédaction du présent préavis, la reprise économique annoncée pour 2022 et l'augmentation de la population, avec la poursuite et la fin des constructions dans le quartier de l'Églantine, engendreront une hausse totale des recettes fiscales de CHF 8.5 millions. La reprise économique encore fragile oblige la Municipalité à rester prudente dans ses prévisions.

Des charges péréquatives en augmentation. L'augmentation des recettes fiscales et le retour à un point d'impôt par habitant proche du niveau d'avant la crise engendreront mécaniquement une hausse des charges liées à la péréquation directe et à la participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale) estimée à CHF 4.2 millions, pour atteindre un montant total de CHF 24.0 millions.

Une qualité de vie maintenue : La Ville poursuit le développement de ses prestations, notamment en terme d'accueil parascolaire et de protection de l'environnement. L'adaptation de ses prestations se traduit par une augmentation des charges salariales liées aux nouveaux postes et auxiliaires de CHF 1.2 million. L'augmentation de l'enveloppe liée à l'assainissement des bâtiments communaux ainsi que l'achat de biogaz représentent une hausse des charges de CHF 0.5 million. Par rapport au budget 2021, la participation à l'ASIME et aux Transports publics morgiens (TPM) est en hausse de CHF 0.9 million pour chacune de ces deux entités.

Des infrastructures nécessaires au développement de la Ville : Morges investit pour maintenir son attractivité, répondre aux attentes de sa population et préparer son avenir. Pour 2022, des investissements à hauteur de CHF 37.6 millions sont prévus, dont CHF 24.7 millions sont déjà engagés ou en cours de votation. La Ville de Morges conserve une marge d'autofinancement positive de CHF 1.8 million. Le solde sera financé par l'emprunt à des taux actuels favorables.

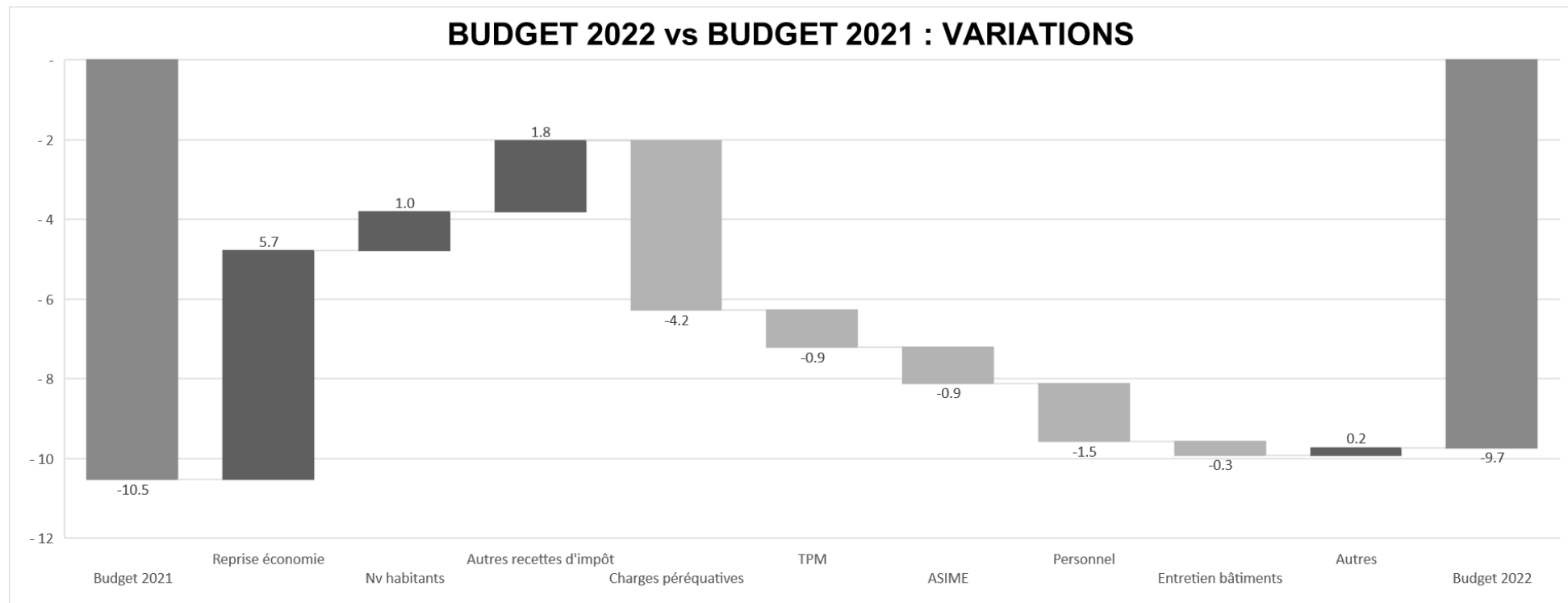
1 BUDGET 2022 EN RÉSUMÉ

Résultat
- 9.7 millions

Compte tenu du contexte de reprise économique prévu pour 2022, l'exercice du budget contient de meilleures prévisions que celles retenues lors de l'établissement du budget 2021. Ainsi, avec un taux d'imposition de 67.0 points, le résultat budgétaire 2022 présente un excédent de charges de CHF 9.7 millions, soit une diminution du déficit de CHF 0.8 million par rapport au budget 2021.

Charges et revenus	Comptes 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux	136 417 276	128 625 980	142 699 100	132 174 050	152 147 700	142 412 900
Déficit en CHF		7 791 296		10 525 050		9 734 800
Excédent en CHF						
Déficit en %		5.7%		7.4%		6.4%
Excédent en %						

Le graphique ci-dessous reprend les éléments significatifs qui expliquent l'écart entre le résultat des budgets 2021 et 2022.



Revenus

142 millions

+ 7.7%

2 ANALYSE DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Progression des recettes fiscales et augmentation du retour du fonds de péréquation

Les revenus affichent une augmentation par rapport au budget 2021. Selon les estimations, ils totalisent CHF 142.4 millions, soit une augmentation de CHF 10.2 millions (+7.7%). Cette progression est marquée par l'augmentation des recettes d'impôt en raison de l'accroissement de la population ainsi que la reprise économique suite à la crise du COVID-19.

Ci-dessous sont présentés le budget des revenus par nature et les explications sur son évolution par rapport au budget 2021 :

Revenus par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	en %	Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF		CHF	en %	CHF	en %
40 Impôts	57 025 517	59 427 600	67 733 550	47.6%	10 708 033	18.8%	8 305 950	14.0%
41 Patentes, concessions	563 532	590 000	576 000	0.4%	12 468	2.2%	-14 000	-2.4%
42 Revenus du patrimoine	10 574 763	11 476 850	11 709 400	8.2%	1 134 637	10.7%	232 550	2.0%
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	25 609 354	29 749 100	30 425 250	21.4%	4 815 896	18.8%	676 150	2.3%
44 Parts recettes cant. sans affectation	1 998 116	935 000	1 235 000	0.9%	-763 116	-38.2%	300 000	32.1%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	22 081 851	21 806 700	22 663 500	15.9%	581 649	2.6%	856 800	3.9%
46 Autres prestations et subventions	1 010 694	900 000	1 005 000	0.7%	-5 694	-0.6%	105 000	11.7%
48 Prélèvements s/fonds et financement spéciaux	5 541 855	2 577 750	3 078 650	2.2%	-2 463 205	-44.4%	500 900	19.4%
49 Imputations internes	4 220 298	4 711 050	3 986 550	2.8%	-233 748	-5.5%	-724 500	-15.4%
Total revenus	128 625 980	132 174 050	142 412 900	100.0%	13 786 920	10.7%	10 238 850	7.7%

Impôts
69.5 millions
+ 13.9%

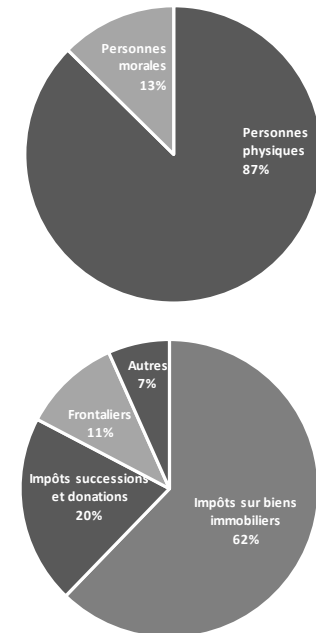
2.1 Impôts

Le budget 2022 prévoit une augmentation substantielle des recettes fiscales. Cette progression est marquée par l'augmentation de la population (+ CHF 1.0 million) ainsi que par la reprise de l'économie (+ CHF 5.7 millions) par rapport au budget 2021. Les prévisions d'impôt ont été effectuées avec un maintien du taux d'imposition à 67.0 points, comme en 2021.

Le tableau suivant présente les prévisions des recettes fiscales de la Ville de Morges pour le budget 2022 par genre d'impôts :

Recettes fiscales liées au taux	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Taux d'imposition (%)	68.5	67.0	67.0	67.0				
Revenu et fortune personnes physiques	43 655 050	41 287 968	43 254 450	48 261 000	6 973 032	16.9%	5 006 550	11.6%
Bénéfice et capital personnes morales	8 510 535	4 759 834	5 517 700	7 223 550	2 463 716	51.8%	1 705 850	30.9%
A la source et sur la dépense	1 361 056	2 236 394	1 379 450	1 850 000	-386 394	-17.3%	470 550	34.1%
Recettes fiscales selon taux	53 526 641	48 284 195	50 151 600	57 334 550	9 050 355	18.7%	7 182 950	14.3%
Impôt par point	781 411	720 660	748 531	855 740	135 080	18.7%	107 208	14.3%
Habitants au 31.12	15 973	16 095	17 350	17 700	1 605	10.0%	350	2.0%
Impôt par point et habitant	48.9	44.8	43.1	48.3	3.57	8.0%	5.20	12.1%

Recettes fiscales non liées au taux	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Impôts sur biens immobiliers	6 039 792	7 660 904	6 500 000	7 600 000	-60 904	-0.8%	1 100 000	16.9%
Impôts sur successions et donations	3 595 803	1 575 229	2 500 000	2 500 000	924 771	58.7%	-	0.0%
Frontaliers	1 302 438	1 316 829	1 100 000	1 300 000	-16 829	-1.3%	200 000	18.2%
Autres impôts non liés au taux	1 007 223	741 152	806 000	814 000	72 848	9.8%	8 000	1.0%
Impôts conjoncturels	11 945 255	11 294 114	10 906 000	12 214 000	919 886	8.1%	1 308 000	12.0%
Total des impôts	65 471 896	59 578 309	61 057 600	69 548 550	9 970 241	16.7%	8 490 950	13.9%



Le budget 2022 anticipe des revenus supplémentaires en lien avec la progression de la population en raison de la construction de nouveaux quartiers depuis 2019. La progression de la population a été estimée à 350 habitants d'ici à fin 2022 par rapport au budget 2021. Les revenus des **personnes physiques** sont donc estimés sur la base de cette progression de population ainsi que sur la base d'un retour à la normale de l'économie par rapport au niveau de 2019 (niveau d'avant la crise du COVID-19).

Les revenus des **personnes morales** sont, quant à eux, prévus en nette augmentation par rapport au budget 2021 en raison de la reprise économique ainsi qu'à un nouveau contribuable morgien.

Les **impôts conjoncturels** sont également en augmentation par rapport au budget 2021. Cette progression est marquée par les nouvelles constructions qui seront finalisées fin 2021 et en 2022.

2.2 Revenus du patrimoine

Revenus par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022		Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
42 Revenus du patrimoine	10 574 763	11 476 850	11 709 400	8.2%	1 134 637	10.7%	232 550	2.0%

Ce chapitre présente principalement les revenus provenant du patrimoine bâti de la Commune et des capitaux. Ces revenus progressent de CHF 0.2 million principalement en raison des rentes du DDP du Buvelot et de Cité Derrière ainsi que la location du camping au Touring Club Suisse (TCS).

2.3 Taxes, émoluments, produits des ventes

Revenus par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022		Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	25 609 354	29 749 100	30 425 250	21.4%	4 815 896	18.8%	676 150	2.3%

Ce chapitre réunit les produits des ventes liées aux prestations des structures d'accueil des enfants, la billetterie du théâtre, la vente de gaz ainsi que diverses taxes et émoluments. Le budget 2022 montre une augmentation de CHF 0.7 million. Celle-ci provient essentiellement de la progression des ventes de billets de l'activité du théâtre prévue en 2022 (CHF 0.2 million) ainsi que des recettes liées à l'extension d'offre de cantine (CHF 0.2 million) et l'augmentation de la taxe déchets (CHF 0.2 million).

2.4 Participations et remboursements de collectivités publiques

Revenus par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022		Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	22 081 851	21 806 700	22 663 500	15.9%	581 649	2.6%	856 800	3.9%

Outre le retour du fonds de péréquation, dont le montant 2022 reste en attente du Canton, ce chapitre regroupe des participations et remboursements de diverses collectivités publiques, telles que les participations aux charges des centres de vie infantine, de l'enseignement et au financement du centre de formation en informatique Cyberforum. De plus, ce chapitre contient la compensation financière du Canton vers les communes qui fait suite à la réforme fiscale des entreprises. La progression est marquée principalement par cette compensation.

3 ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Charges
152 millions
+ 6.6%

Le budget des charges de fonctionnement s'élève à CHF 152.1 millions, en augmentation de 6.6% par rapport au budget 2021. La progression des charges non maîtrisables (+9.3%) est supérieure à celle des charges maîtrisables* (+5.0%). Ces variations sont principalement justifiées par l'augmentation de la charge péréquative en lien direct avec la progression des recettes fiscales ainsi qu'à la progression de la population, reflétée par une augmentation des charges en lien avec les écoles et les transports publics.

Ci-dessous sont présentés le budget des charges par nature et les explications sur l'évolution par rapport au budget 2021 :

Charges par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	en %	Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF		CHF	en %	CHF	en %
30 Autorités et personnel*	32 533 229	35 942 000	37 402 100	24.6%	4 868 871	15.0%	1 460 100	4.1%
31 Biens, services et marchandises*	20 427 393	25 697 800	27 392 350	18.0%	6 964 957	34.1%	1 694 550	6.6%
32 Intérêts passifs*	648 401	640 600	580 400	0.4%	-68 001	-10.5%	-60 200	-9.4%
33 Amortissements	13 638 777	10 433 850	10 401 450	6.8%	-3 237 327	-23.7%	-32 400	-0.3%
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	50 672 203	52 287 100	57 906 250	38.1%	7 234 047	14.3%	5 619 150	10.7%
36 Aides et subventions	10 040 877	9 067 050	10 188 750	6.7%	147 873	1.5%	1 121 700	12.4%
38 Attributions fonds/financements spéciaux	4 236 099	3 919 650	4 289 850	2.8%	53 751	1.3%	370 200	9.4%
39 Imputations internes	4 220 298	4 711 050	3 986 550	2.6%	-233 748	-5.5%	-724 500	-15.4%
Total charges	136 417 276	142 699 100	152 147 700	100.0%	15 730 424	11.5%	9 448 600	6.6%

* charges maîtrisables

3.1 Autorités et personnel

Charges par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	en %	Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF		CHF	en %	CHF	en %
30 Autorités et personnel*	32 533 229	35 942 000	37 402 100	24.6%	4 868 871	15.0%	1 460 100	4.1%

Ces charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales (y c. la recapitalisation de la Caisse intercommunale de pensions) ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnités.

La Municipalité a examiné les demandes de nouveaux postes et a procédé à des arbitrages. Elle a tenu compte des besoins des services pour mener à bien ses tâches publiques et projets communaux; ainsi elle a accordé 6.32 EPT supplémentaires. L'évolution des effectifs du personnel communal avec la justification des nouveaux postes est présentée dans le prochain chapitre du fascicule. Cette augmentation est également liée à l'accroissement de la population et de ses besoins.

Les charges salariales augmentent de CHF 1.5 million, principalement dû aux éléments suivants : l'évolution salariale ordinaire représente CHF 0.3 million, l'évolution du besoin en auxiliaires de CHF 0.5 million et les nouveaux postes intégrés par voie budgétaire s'élèvent à CHF 0.7 million. Ainsi, les charges liées au personnel s'élèvent à CHF 37.4 millions et représentent 24.6% du total des charges.

3.2 Achats de biens, services et marchandises

Charges par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	en %	Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF		CHF	en %	CHF	en %
31 Biens, services et marchandises*	20 427 393	25 697 800	27 392 350	18.0%	6 964 957	34.1%	1 694 550	6.6%

Ce chapitre connaît une forte progression de CHF 1.7 million (+6.6%) dont les éléments principaux sont la reprise des spectacles à Beausobre (CHF 0.2 million), augmentation de la part de biogaz dans le réseau (CHF 0.2 million), la taxe pour les eaux claires et eaux usées (CHF 0.6 million), l'augmentation de l'enveloppe pour l'entretien des bâtiments communaux (CHF 0.3 million) et la progression des achats de repas pour les structures de garde (CHF 0.5 million).

Charges par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	en %	Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF		CHF	en %	CHF	en %
32 Intérêts passifs*	648 401	640 600	580 400	0.4%	-68 001	-10.5%	-60 200	-9.4%

Les investissements prévus en 2022 devront être financés en grande partie par de nouveaux emprunts. La situation économique permet de prévoir des taux faibles, voire négatifs pour le court terme. De ce fait, les intérêts passifs sont en baisse malgré une augmentation de la dette anticipée.

Amortissements

Charges par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	en %	Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF		CHF	en %	CHF	en %
33 Amortissements	13 638 777	10 433 850	10 401 450	6.8%	-3 237 327	-23.7%	-32 400	-0.3%

Amortissement
10.4 millions
-0.3%

La charge d'amortissement reste stable par rapport au niveau de l'année 2021 car les amortissements des nouveaux projets réalisés ces dernières années sont compensés par certains projets antérieurs étant arrivés à la fin de leur durée d'utilisation définie. L'état présenté tient compte des préavis votés par le Conseil communal jusqu'au 30 juin 2021.

3.3 Remboursements, subventions et participations à des collectivités – en attente des chiffres du Canton

Charges par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	en %	Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF		CHF	en %	CHF	en %
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	50 672 203	52 287 100	57 906 250	38.1%	7 234 047	14.3%	5 619 150	10.7%

Ce chapitre englobe principalement des charges dites non maîtrisables, en d'autres termes, celles sur lesquelles il est difficile d'exercer un véritable contrôle. Les charges péréquatives progressent de CHF 4.2 millions, alors que la participation à l'ASIME progresse elle de CHF 0.9 million. Avec un coût total de CHF 57.9 millions, ces charges représentent 38% des charges de fonctionnement de la Ville.

4 PARTICIPATION À LA COHÉSION SOCIALE ET PÉRÉQUATION DIRECTE

Péréquations
24.0 millions
+ 21.5%

Les charges définitives de la participation à la cohésion sociale et de la péréquation directe ne sont pas connues au moment de l'élaboration du budget. Cependant, nous avons estimé nos participations en tenant compte de l'évolution de nos recettes fiscales et de l'augmentation de nos habitants. Le décompte définitif n'interviendra que dans le courant de l'année 2022.

Péréquations	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Péréquation intercommunale							
Alimentation du fonds	15 556 483	16 400 000	18 424 350	2 867 867	18.4%	2 024 350	12.3%
Retour du fonds	-10 978 780	-12 200 000	-12 673 500	-1 694 720	15.4%	-473 500	3.9%
Dépenses thématiques	-1 544 975	-1 100 000	-695 550	849 425	-55.0%	404 450	-36.8%
Décompte année antérieure de la péréquation intercommunale	-180 983	0	0	180 983	-100.0%	0	
Coût net de la péréquation intercommunale	2 851 745	3 100 000	5 055 300	2 203 555	71.1%	1 955 300	63.1%
Réforme policière	1 016 589	1 071 000	1 202 050	185 461	18.2%	131 050	12.2%
Décompte année antérieure de la réforme policière	-86 009	0	0	86 009	-100.0%	0	
Participation à la cohésion sociale	15 500 870	15 600 000	17 761 100	2 260 230	14.6%	2 161 100	13.9%
Décompte année antérieure de la participation à la cohésion sociale	-1 240 067	0	0	1 240 067	-100.0%	0	
Coût net des péréquations	18 043 128	19 771 000	24 018 450	5 975 322	33.1%	4 247 450	21.5%

5 ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

La Commune participe à diverses associations intercommunales pour un montant total porté au budget de CHF 18.9 millions, soit une augmentation de CHF 1.3 million par rapport à 2021.

Le descriptif des associations intercommunales se trouve dans le glossaire en fin de fascicule, seules les variations sont commentées dans ce préavis.

Participations à des associations intercommunales	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Réseau d'accueil de jour de l'enfance (AJEMA)	3 184 100	4 180 000	4 180 000	995 900	31.3%	0	0.0%
Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	6 510 121	6 000 000	6 903 250	393 129	6.0%	903 250	15.1%
Police Région Morges (PRM)	4 184 146	4 895 850	4 956 800	772 654	18.5%	60 950	1.2%
Epuration Région Morges (ERM)	1 636 093	1 195 900	1 454 000	-182 093	-11.1%	258 100	21.6%
SIS MORGET	482 497	560 900	611 500	129 004	26.7%	50 600	9.0%
Agences d'assurances sociales (ARASMAC)	375 929	404 500	419 000	43 071	11.5%	14 500	3.6%
Protection Civile (PCi)	306 391	336 450	366 000	59 609	19.5%	29 550	8.8%
Total	16 679 277	17 573 600	18 890 550	2 211 273	13.3%	1 316 950	7.5%

Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)

Les montants au budget des associations intercommunales ne sont pas toujours connus au moment de l'établissement du budget de la Ville de Morges. Ainsi, au budget 2021 de l'ASIME, le montant de la participation morgienne s'est établi à CHF 6'730'216, et la progression entre le budget 2021 et 2022 est de CHF 173'034.

Pour établir son budget, l'ASIME prend en compte le nombre d'habitants et le nombre d'élèves par commune. L'arrivée de nouveaux habitants à Morges va donc augmenter mécaniquement le montant de la contribution à l'ASIME, qui s'établira à CHF 6'903'250 pour 2022.

Police Région Morges (PRM)

Le budget 2022 est assez stable par rapport au budget 2021, le coût par habitant étant de CHF 308.83 (CHF 307.73 au budget 2021), soit 0.36% d'augmentation. Celle-ci est principalement due à l'augmentation des charges de personnel (indemnité et utilisation des véhicules privés, formation, achat, location, entretien matériel, etc.).

Par ailleurs, la PRM effectue des tâches contractuelles pour le compte de la Commune, telles que la signalisation, la police du commerce et les inhumations. Le budget 2022 des tâches contractuelles, présenté en page 147, prévoit un excédent en faveur de Morges.

Épuration Région Morges (ERM)

L'ERM ne prévoit pas d'importants travaux sur les équipements de la STEP actuelle, ceci compte tenu des futurs investissements qui seront consentis pour la modernisation de la STEP en vue du traitement des micropolluants. La participation de la Ville de Morges s'est établie à CHF 1.45 million, représentant une hausse de CHF 0.26 million. Cette hausse des coûts est liée à l'augmentation de la consommation d'eau engendrée par l'augmentation de la population, du prix des consommables chimiques et autres.

SIS Morget

La charge supplémentaire pour l'exercice 2022 tient compte de l'augmentation du temps de travail de l'officier technique permanent de 50 à 80 %, de la volonté d'équiper l'ensemble du personnel avec des bottes en cuir, en lieu et place des bottes actuelles en plastique, de l'adaptation des loyers des nouveaux locaux et de la diminution de la participation de l'Etablissement cantonal d'assurance contre les incendies et éléments naturels (ECA) due à la fluctuation des effectifs.

5.1 Aides et subventions

Charges par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022		Diff. B2022 / C2020		Diff. B2022 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
36 Aides et subventions	10 040 877	9 067 050	10 188 750	6.7%	147 873	1.5%	1 121 700	12.4%

Ce chapitre réunit les dépenses liées à différentes politiques publiques de la Ville, telles que la culture et le sport, la santé publique ou encore la mobilité et l'énergie.

Le tableau ci-dessus montre une augmentation de 12.4% du coût total par rapport au budget 2021, due principalement à l'augmentation du coût des transports publics pour CHF 0.9 million suite à la couverture des déficits en période COVID, l'augmentation de la cadence et l'augmentation de la population morgienne.

6 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PLANIFIÉES

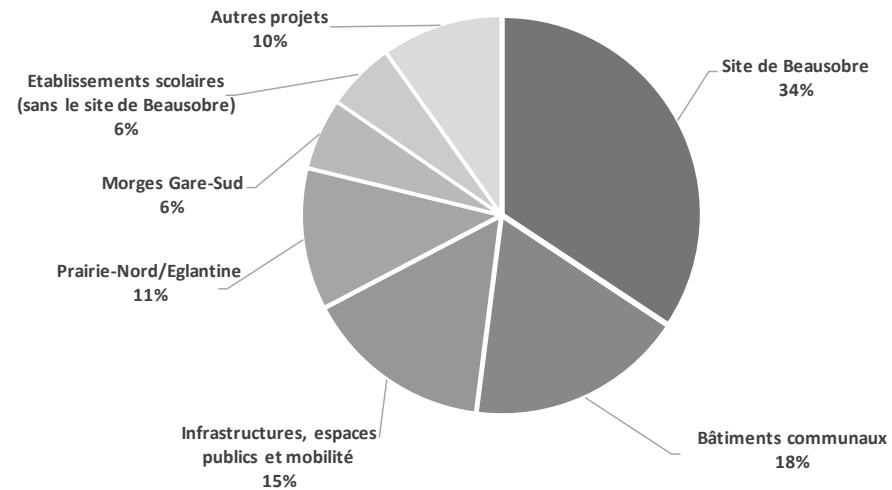
Investissements
37.6 millions

Morges poursuit ses investissements stratégiques

Le développement de la Ville de Morges se poursuit et plusieurs grands projets sont déjà engagés. Les dépenses d'investissement déjà votées, ou en cours de votation, représentent un montant de CHF 24.9 millions en 2022. La Municipalité prévoit des dépenses relatives aux préavis non encore déposés à CHF 12.8 millions en 2022, soit un total de dépenses d'investissement de CHF 37.6 millions.

Le tableau suivant résume les dépenses d'investissement prévues pour 2022 :

Dépenses d'investissement CHF	Budget 2022
Site de Beausobre	12 918 697
Bâtiments communaux	6 661 905
Infrastructures, espaces publics et mobilité	5 754 631
Prairie-Nord/Eglantine	4 328 821
Morges Gare-Sud	2 182 000
Etablissements scolaires (sans le site de Beausobre)	2 093 000
Autres projets	3 699 000
Total	37 638 054



Pour le détail, se référer aux pages du fascicule relatives aux dépenses d'investissement.

Autofinancement
1.9 million
+ 50.1%

Malgré l'augmentation des rentrées fiscales, la progression de la marge d'autofinancement reste limitée. Celle-ci devrait passer de CHF 1.3 million en 2021 à CHF 1.9 million en 2022. La Ville devra donc recourir à l'emprunt pour financer ses investissements, soit pour env. CHF 35 millions supplémentaires en 2022.

7 CONCLUSION

L'augmentation des besoins liée à l'arrivée des nouveaux habitants, ainsi que la vigueur de la reprise économique encore incertaine, rendent l'exercice budgétaire 2022 délicat. Malgré cela, la Ville de Morges, pleinement consciente de son rôle de collectivité publique, poursuit son soutien aux activités culturelles, sportives, économiques et sociales. Les prestations maintenues et développées par la Ville de Morges sont garantes de la qualité de vie des Morgiennes et des Morgiens.

La Municipalité poursuivra son analyse de la situation afin d'adapter ses objectifs et répondre aux attentes de la population, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'enfance et des infrastructures scolaires et sportives de la Ville. Pour ce faire, des moyens sont indispensables. À cet égard, la Municipalité poursuit son engagement dans une gestion rigoureuse des charges maîtrisables, condition nécessaire et indispensable pour garantir les investissements futurs et octroyer les ressources nécessaires à la réalisation de ses politiques publiques.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2022 et du préavis de la Municipalité ,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet ,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2022 présentant un excédent de charges de CHF 9'734'800.00;
2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 septembre 2021.

au nom de la Municipalité
la syndique Secrétaire



Mélanie Weiss
Giancarlo Stella

Finances, économie, informatique et
population
le municipal



David Guarna